

## CYBER-INTIMIDATION

\*Les informations contenues dans ce texte sont tirées presque intégralement des sites web suivants :

<https://www.spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberintimidation>

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Intimidation>

<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

[https://www.cyberaide.ca/app/fr/internet\\_safety](https://www.cyberaide.ca/app/fr/internet_safety)

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/index-fra.htm>

La cyber-intimidation est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Elle concerne également le fait de harceler une personne en utilisant les moyens suivants :

- Le courriel
- Les salons de clavardage (chat room)
- Les groupes de discussion
- Les sites web
- Les messageries instantanées

### **Exemples de cyber intimidation :**

- Envoyer des courriels ou des messages textes ou instantanés méchants ou menaçants.
- Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
- Créer un site Web pour se moquer des autres.
- Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
- Amener une personne à révéler des renseignements personnels ou des choses gênantes puis les transmettre à d'autres.

Contrairement à l'intimidation traditionnelle, la cyber intimidation suit sa victime en tout temps, de l'école au centre commercial et jusqu'à la maison, où la victime serait à l'abri de l'intimidation traditionnelle.

Malheureusement, les conséquences de l'intimidation pour les victimes sont variées, allant de la **perte de l'estime** de soi à la **dépression** et même, dans certains cas, au **suicide**.

### **Conseils de prévention**

- Quitter l'environnement en ligne lorsque la situation devient problématique (p. ex. : réception d'un courriel menaçant) et prévenez un adulte de confiance
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc.

- Éviter d'échanger avec l'intimidateur, ne pas répondre aux messages intimidants
- Prévenir le fournisseur de services Internet ou de téléphonie cellulaire, selon le cas
- Alerter le service de police local lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle

## **Mesures à prendre**

### **En tant que jeune**

#### **Si tu es victime d'intimidation**

- Éloigne-toi ou quitte la conversation en ligne.
- Garde des preuves de l'intimidation (prends les messages en note ou sauvegarde une saisie d'écran des messages en ligne).
- Parles-en à un adulte de confiance. Si tu ne fais confiance à personne ou si tu dois parler avec quelqu'un de toute urgence, communique avec Jeunesse, J'écoute (confidentiel et sans frais).
- Signale l'intimidation à la direction de l'école.
- Signale toute infraction criminelle (menaces, voies de fait, exploitation sexuelle) à la police.
- Signale les messages textes non désirés à ton fournisseur de services téléphoniques.
- Signale la cyber intimidation au site de média social et bloque la personne responsable.
  - Facebook
  - YouTube - Centre de sécurité
  - Twitter
  - Instagram – bloquer un utilisateur ou signaler un incident
  - Tumblr - ignorer (bloquer) une personne

#### **Si tu connais une personne qui est victime d'intimidation...**

La plupart des incidents d'intimidation durent tant et aussi longtemps que des personnes regardent et en rient. En tant que témoin, tu as le pouvoir d'arrêter l'intimidation. Dans 60 % des cas, l'intimidation cesse en moins de 10 secondes lorsqu'un témoin intervient. (Jeunesse, J'écoute)

- Si tu te sens en sécurité, dis à l'intimidateur d'arrêter.
- Trouve des amis, des élèves, des jeunes ou un adulte qui pourront t'aider à l'arrêter.
- Lie-toi d'amitié avec la personne intimidée puis éloigne-la de la situation.
- Parle de la situation à un enseignant ou au personnel de l'école.

- Rédige une lettre anonyme et envoie-la à un enseignant ou à un adulte de confiance.

### **En tant qu'adulte**

#### **Si vous savez ou croyez qu'un enfant est victime d'intimidation...**

- Parlez-lui, faites-lui savoir qu'il peut vous faire confiance et qu'il ne devrait pas faire face à l'intimidation par lui-même.
- Aidez-le :
  - prenez des notes sur les incidents d'intimidation;
  - signalez les messages textes non désirés au fournisseur de services téléphoniques et la cyber intimidation au site de média social;
  - signalez l'intimidation à la direction de l'école;
  - signalez toute infraction criminelle (menaces, voies de fait, harcèlement et exploitation sexuelle) à la police.